

40^{ème} ALBA CUP 2018

Samedi 23 – dimanche 24 juin 2018

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil (21h16), et celle du lever du soleil (05h51).
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.
- 4.2 Délai entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement : 60 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 BRIEFING SKIPPER : samedi à 12h30 au siège de la S.R.A.
- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
23 juin	14h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Société des Régates d'Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Flamme 1	Toutes classes IRC	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme ROSE	Solitaires toutes classes	

8. LES PARCOURS

- 8.2 Après le Départ : marque de St Tropez à laisser à tribord, puis marque B à laisser à bâbord.
Le cap d'Antibes est marque de parcours.
La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour.
Longueur du parcours 58 milles

Par défaut la marque de St Tropez sera située dans l'anse des Canoubiers (voir annexe Parcours 1).

En cas de Mistral ou de conditions météorologiques difficiles, le comité peut décider de placer cette marque devant la ville de Ste Maxime (voir annexe parcours 2).

La distance du parcours est identique.

Le choix de la marque sera affiché avant midi le samedi de la course.

L'attention des concurrents sera attirée par l'envoi du pavillon L au club House.

L'attention des concurrents est attirée sur la tourelle du Rabiou, non éclairée la nuit à l'entrée du Golfe de St Tropez.

De nuit, les skippers devront éclairer leur numéro de grand-voile à St Tropez et à l'arrivée pour faciliter le pointage; ils annonceront également leur numéro par VHF, canal 6 obligatoirement à l'approche de la marque.

8.3 Pointage officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques suivantes (ceci modifie la RCV 32) :

Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque des Instructions de course type.

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

- Marque de St Tropez (Canoubiers) : pointage effectué sur la ligne fictive définie au 180° (sud) et la marque

- Marque de Ste Maxime : pointage effectué sur la ligne fictive définie au 270° (ouest) et la marque

9. MARQUES

Marque de départ : Bouée cylindrique jaune

Marque de dégagement : bouée cylindrique noir

Marque de St Tropez (ou Ste Maxime): Bateau portant un pavillon orange ainsi qu'un gyrophare orange (la nuit)

Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par 43 35 280 N/ 07 08 014 E Est (environ 120m de la digue)

Marque d'arrivée A : Bouée pyramidale jaune par 43 35 323 N / 7 08 129 E (Environ 300m de la digue).

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

11. LE DÉPART

11.1 Alignement de la ligne de départ : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité course et le côté parcours de la marque de départ.

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes

13. L'ARRIVÉE

13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange situé sur la capitainerie de l'IYCA à l'extrémité et le coté parcours de la marque d'arrivée
De nuit la bouée sera signalé par un feu scintillant

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00 le dimanche

15.2 Temps limite pour passer à St Tropez : 08h00 le dimanche matin

15.3 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées : aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000 et temps sur temps en TCC pour la classe IRC
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible en appelant le **04 89 68 90 42**. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est **obligatoire** a bord.
18.6 **Sécurité pour les équipages en solitaire** *[DP]*
La régata étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :
 - Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port.
 - La présence d'une VHF portable étanche allumée sur le canal 6 clipsée sur le gilet de sauvetage.
 - La présence d'une lampe flash homologuée sur le gilet et d'une petite lampe torche étanche dans la poche.
 - Lignes de vie à poste.
 - Avoir une assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régata, y compris en solitaire (courses de moins de 100 milles)

18.7 Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement avant le départ d'Antibes. Cet émargement sera ouvert de 09h00 à 12h30 le samedi 23 juin au Club House. *[DP]*
Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement la déclaration d'arrivée et la remettre au dans la boîte aux lettres du bâtiment Mistral dans l'heure qui suivra son arrivée. *[DP]*
18.8 Numéro P.C. COURSE **04.89.68.90.42**

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

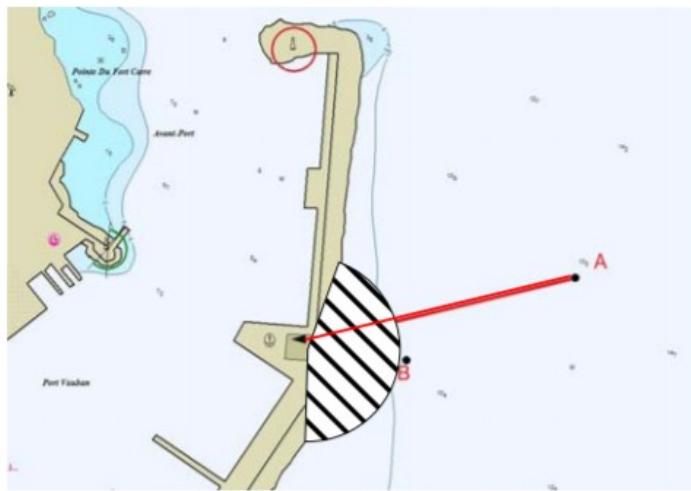
27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 19h00 dimanche soir suivi d'une Paëlla offerte aux équipages de la régata.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Ligne d'arrivée à Antibes



PARCOURS 1



PARCOURS 2

